

### 4.3.2 Renforcement du processus de gestion des déchets industriels

Consciente de l'impact de ses activités sur l'environnement, la SODECI ambitionne devenir une structure de référence de l'économie verte et du développement durable en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, elle s'est engagée auprès de l'Etat à quantifier sa production de déchets industriels et à les faire enlever par des organismes agréés conformément aux dispositions applicables.

Depuis 2018, elle communique sur sa production de déchets industriels banals, spéciaux liquides et spéciaux solides.

Ces quantités de déchets sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes de Côte d'Ivoire notamment le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) qui veille au processus mis en place par la SODECI pour leur élimination totale.

Le tableau ci-dessous présente la quantité de déchets rejetée par les entités industrielles.

#### Évolution de la quantité de déchets produits

| Indicateurs                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2018   | 2019   | 2020   |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|
| Déchets industriels banals (t) | Quantité de déchets industriels assimilés à des ordures ménagères produits par les entités industrielles                                                                                                                                                                                         | 155,45 | 178,38 | 327,40 |
| Déchets spéciaux liquides (m3) | Quantité de déchets liquides (huile usagée, HVO/DDO usagé, eaux usées ...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable)                                                                              | 0      | 0      | 0      |
| Déchets spéciaux solides (t)   | Quantité de déchets solides (filtres usagés, chiffons et graviers souillés, produits chimiques, batteries usagées...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable,) pendant la période de reporting. | 43,64  | 68,77  | 112,59 |

Les évolutions en 2020 s'expliquent par l'amélioration du captage des déchets sur les sites de SODECI.

### 4.3.3 Gestion des déchets papiers

La SODECI, engagée à contribuer à une économie circulaire et consciente de l'impact de ses activités sur l'environnement, s'est inscrite depuis plusieurs années dans un processus de valorisation de ses déchets papiers.

Les documents papiers sont identifiés et triés. Les documents en cours de validité ou dont l'utilité administrative est prouvée sont classés conformément au Plan de classement en vigueur, rangés dans les meubles et locaux adaptés à leur bonne conservation. Ceux déclarés obsolètes font l'objet de destruction par broyage. Les confettis ainsi obtenus sont recyclés et cédés à des industriels qui les valorisent pour la fabrication de cartons alvéolés.

En 2020, le volume de confettis a représenté 4 tonnes, soit une baisse de 19,04% par rapport à 2019.

La COVID a occasionné la baisse de présence sur les lieux de travail. L'option "télétravail" a plus été utilisée, d'où une baisse en consommation de papier pour la bureautique.